

**A R R E T E**

LE MINISTRE, SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION  
NATIONALE.

Vu la Loi du 2 MAI 1930 réorganisant la protection des Monuments Natutals et des Sites de caractère artistique, historique, scienti- fique, légendaire ou pittoresque ;

Vu l'arrêté du 27 AOUT 1943 pris par application de la Loi N° 421 du 28 JUILLET 1943 ;

Vu les adhésions données par :

- Marcel BONNIN, à BARBASTE, parcelles cadastrales N° 126.127.- Section C de BARBASTE - en date du 10 AVRIL 1942.
- F. CHERION, à BIGNOUET par BARBASTE, parcelles cadastrales 98.99.100.- Section C de BARBASTE - en date du 7 AVRIL 1942.
- Georges DESBATS, Curé de BARBASTE pour l'Evêché, parcelle cadastrale 118.- Section C de BARBASTE en date du 15 AVRIL 1942.
- Willima GIMET à BARBASTE, parcelles cadastrales 125.126p.127.- Section C de BARBASTE - en date du 10 AVRIL 1942.
- Jean LABAT, à BARBASTE, parcelles cadastrales 121.122.123.124.- Section C de BARBASTE - en date du 6 AVRIL 1942.

**A R R E T E**

Article 1er.- Les Immeubles nus et bâtis situés à BARBASTE ( LOT-ET-GARONNE ) rive gau- -ché de LA GELISE, portant les N° 98.99.100.118. 121.à.127. de la Section C, aux abords du Moulin HENRI IV, sont classés parmi les Sites et Monu- -ments Naturels de caractère artistique, histo- -rique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le Moulin HENRI IV est classé au titre des Monuments Historiques.

Article 2.- Le présent Arrêté sera noti- -fié au Préfet du Département du LOT-ET-GARONNE, au Maire de la Commune de BARBASTE, et aux Pro- -priétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

...../.....

Dépt n° 64 Lot-et-Garonne  
 le 10 août 1943  
 Vol 253 F 42  
 Reg: Sabauy en debet: Guade Sauc  
 Inscriton Office For  
 Le Conservateur

Taxe				
Déclares				
3 Décl.	2	2		
Transac.				
Inscrit.				
T. des Exp.				
TOTAL.				4

**Article 3.** - Il sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation du Site classé

PARIS, LE 11 FEVRIER 1944.

Par Délégation,  
Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

SIGNE : L. HAUTECEUR.

POUR COPIE CONFORME :  
LE SOUS-CHEF DU BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES

*Culic*

*Handwritten notes and stamps on the right margin, including a vertical stamp that reads "LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES".*

## Immeubles aux abords du Moulin Henri IV, rive gauche de « La Gélise »

## Immeubles aux abords du Moulin Henri IV, des 2 côtés de « La Gélise »

